

Blois, le 16 novembre 2023

COMMISSION PERMANENTE DU 16 NOVEMBRE 2023

Réunis ce jeudi 16 novembre en commission permanente, les élus du conseil départemental ont délibéré et attribué des subventions sur des sujets relatifs au plan « Le 41 en bonne santé », aux solidarités, à l'environnement, la transition écologique et l'aménagement du territoire, à l'éducation, au tourisme ainsi qu'aux politiques culturelles et sportives.

HOMMAGE À JEAN-LOUIS MARCHENOIR

La séance s'est ouverte par un hommage à Jean-Louis Marchenoir dont le décès est survenu, à l'âge de 68 ans, le lundi 23 octobre. Professeur de lettres classiques de profession, ancien conseiller général de Mennetou-sur-Cher de 2001 à 2015, vice-président du Conseil général de 2011 à 2015 et ancien maire de Saint-Julien-sur-Cher, il a mis ses grandes qualités de pédagogue au service du plus grand nombre. Considérant l'accès à la culture pour tous comme un vecteur d'égalité et de justice sociale, il s'est investi pour que la collectivité soutienne des manifestations de qualité sur l'ensemble du territoire.

PLAN « LE 41 EN BONNE SANTÉ »

Trois allocations d'un montant total de 12 675 € sont attribués à deux médecins généralistes et une orthophoniste au titre de l'aide à la primo-installation pour l'achat de mobilier, matériel et informatique à usage professionnel.

Deux allocations départementales de stage d'un montant total de 3 000 € sont attribuées à des internes en médecine générale pour leurs stages réalisés chez des professionnels de santé.

Une bourse d'études de 6 000 € est attribuée dans le cadre de [la bourse départementale en faveur des internes en médecine générale et des étudiants paramédicaux](#) souhaitant exercer dans le Loir-et-Cher à une étudiante infirmière anesthésiste au titre de sa dernière année de formation. L'intéressée s'est engagée à exercer en Loir-et-Cher pendant au moins 3 ans à l'issue de l'obtention de son diplôme.

SOLIDARITÉS

Une aide d'un montant total de 9 269 €, complémentaire à celle de [l'agence nationale de l'habitat \(Anah\)](#), est attribuée à 9 demandes d'adaptation de logements pour personnes âgées ou en situation de handicap.

Une subvention de 40 400 € est attribuée au développement du [Dispositif Départemental Vieillesse et Maintien de l'Autonomie \(DDVMA\)](#) dans le cadre de la mise en œuvre du [schéma départemental de l'autonomie](#). Proposé par le groupement de coopération sociale et médico-sociale Santé Escalier Loir-et-Cher (GCSMS Santé Escalier 41), le groupement hospitalier de territoire du Loir-et-Cher (GHT 41) et le groupement de coopération sociale et médico-sociale service public d'initiatives pour les aînés en Loir-et-Cher (GCSMS Sepia 41), le DDVMA est un partenariat entre des partenaires engagés pour l'accompagnement des personnes âgées, soutenu par l'agence régionale de santé (ARS) Centre-Val de Loire et le Département.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

Deux subventions d'un montant total de 215 245 € sont accordées au centre hospitalier Simone Veil de Blois dans le cadre de la convention passée entre le centre hospitalier et le Département :

- l'une de 96 385 € pour le fonctionnement de son service d'aide médicale d'urgence (SAMU) ;
- et l'autre de 118 860 € pour le fonctionnement du transport sanitaire hélicoptéré.

ENVIRONNEMENT, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La somme de 43 200 € est attribuée au titre de la [dotation départementale d'aménagement durable \(DDAD\)](#), à 5 opérations portées par des collectivités, syndicats ou autres établissements publics éligibles :

- 11 900 € à la commune d'Autainville pour le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées ;
- 14 500 € à la commune de Saint-Léonard-en-Beauce pour des travaux, sous maîtrise d'ouvrage publique, dans le périmètre de protection immédiat du forage ;
- 1 700 € à la commune du Plessis-Dorin pour la mise en place d'un équipement d'auto surveillance du système d'assainissement ;
- 1 500 € au syndicat Mixte du Bassin de l'Amasse pour les travaux de renaturation de l'Amasse en amont du bourg de Vallières-les-Grandes ;
- 13 600 € la commune de Veilleins pour le schéma directeur d'assainissement du système d'assainissement des eaux usées.

Une subvention d'un montant de 89 050 € est attribuée au titre de la [dotation mobilités alternatives \(DMA\)](#) à la Ville de Blois pour l'aménagement cyclable rue du Bourg Neuf.

ÉDUCATION

Dans le cadre des [parcours d'éducation artistique et culturelle \(PEAC\)](#), 2 500 € sont attribués à deux projets engagés dans les collèges :

- 1 500 € au collège *Clément-Janequin* de Montoire-sur-le-Loir pour une résidence portant sur la création d'un livre audio mené par le duo d'artistes Charlie Yota et Vincent Negro, portée par l'association *Figures Livres* et le Chato'do ;
- 1 000 € au collège *Joachim-du-Bellay* de Montrichard Val de Cher pour une résidence intitulée « partir du pinceau » ou démystifier l'accès aux équipements culturels. Elle porte sur la réalisation d'une exposition au cours de laquelle les élèves présenteront deux versions d'œuvres qu'ils auront choisies, l'une en version originale et l'autre en version détournée selon leur vision.

Une subvention de 143 500 € est attribuée à l'[Institut national des sciences appliquées \(INSA\)](#) au titre du partenariat financier conclu avec le Département.

TOURISME

Une subvention de 1 000 € est accordée à l'association des [Marins du port de Chambord](#), acteur majeur de la batellerie de Loire, pour son fonctionnement 2023.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

POLITIQUE CULTURELLE

Les sommes de 3 971 € et 18 000 € sont respectivement accordées, au titre de la réservation du patrimoine architectural local, à la commune de Sambin pour la restauration d'un mur d'enceinte de l'ancien presbytère et un particulier pour la restauration du moulin de la Gaudinerie à Boursay.

Dans le cadre du [Schéma départemental de développement des enseignements et des pratiques artistiques \(SDEPA\)](#) :

- 1 657 € sont attribués à la communauté de communes Beauce Val de Loire - école de musique Beauce Val de Loire à Mer pour l'achat d'un piano droit d'occasion ;
- 4 853 € sont attribués à la Communauté de communes Beauce Val de Loire à Mer pour les énergétiques à l'école de musique Beauce Val de Loire située à Mer au titre de l'aide à l'aménagement et à la réhabilitation des lieux d'enseignement et de répétition.

À l'occasion de l'année olympique 2024 et dans le cadre des Olympiades culturelles, une subvention de 16 500 € est allouée pour un projet de résidence artistique conduit en partenariat avec la commune de Saint-Georges-sur-Cher, la Scène nationale de Blois et la commune de La Chaussée-Saint-Victor, autour de la création chorégraphique de la [Oups Dance Company](#). Jeune compagnie fondée en 2019 à Vineuil, *Oups* s'attache à une création artistique à l'adresse de tous les publics pour venir confirmer que la danse contemporaine est accessible à tous. Cette somme couvre la prise en charge des temps de répétitions associés et des temps d'action culturelle sur le territoire de ce projet dont le budget global est de 99 300 €.

La somme de 10 000 € est attribuée au titre du développement du [réseau de la bibliothèque départementale](#) :

- 2 000 € à la communauté de communes des Collines du Perche pour la médiathèque de Mondoubleau ;
- 2 000 € à la communauté de communes Cœur de Sologne pour la médiathèque de Lamotte-Beuvron ;
- 2 000 € à la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois pour la médiathèque de Fréteval ;
- 2 000 € à la commune de Mer pour la médiathèque ;
- 2 000 € à la commune de Saint-Laurent-Nouan pour la bibliothèque structurante.

POLITIQUE SPORTIVE

Dix-huit subventions sont attribuées, pour un montant total de 177 580 €, à 18 clubs sportifs du département au titre de l'aide aux clubs de haut niveau amateur.

Au titre du soutien à l' [ADA Blois basket](#) :

- Une subvention de 120 800 € est attribuée à la [Société Anonyme Sportive Professionnelle \(SASP\) ADA Blois basket](#). Complémentaire de celle de 150 000€ attribuée en juillet dernier, cette somme est versée dans le contexte du maintien en Betclit Élite (ProA) de l'ADA Blois basket la saison 2023/2024 et de son engagement à réaliser des missions d'intérêt général au cours de la prochaine saison.

- Par ailleurs, un marché de prestations de communication et de billetterie est passé entre le Département et l'ADA Blois basket pour un montant de 139 206,40 €.

Pour la saison 2023/2024, le soutien global de la collectivité à la SASP ADA Blois basket sera donc de 410 006,40 € (subventions + prestations de services).

CONTACT PRESSE

Flavien Cuperlier – Attaché de presse

Conseil départemental de Loir-et-Cher

flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60

suivez-nous sur :
departement41



La somme de 45 900 € est réparties entre les 33 clubs sportifs locaux ayant des athlètes qui, après qualification, ont participé durant la saison sportive 2022/2023 à des compétitions de niveau national ou international : au total, 141 athlètes Loir-et-Chériens se sont distingués dans 13 disciplines lors de championnats de France, d'Europe ou du Monde lors de la saison passée.

Une subvention de 3 600 € est attribuée au [comité départemental sport adapté de Loir-et-Cher](#) pour le fonctionnement du comité au titre de l'année 2023.

Dans le cadre du dispositif d'aide à la construction et à la réhabilitation des équipements sportifs, cinq subventions sont attribuées, pour un montant total de 543 543 € :

- 1 953 € à la commune de Theillay pour la réhabilitation d'une piste de BMX ;
- 121 590 € à la commune de Vineuil pour la création d'un terrain synthétique ;
- 70 000 € à la communauté d'agglomération Territoire Vendômois pour la rénovation de la salle des arts martiaux/Dojo ;
- 250 000 € à la communauté de communes du Grand Chambord pour la reconstruction d'un gymnase ;
- 100 000 € à la communauté de communes du Grand Chambord pour la construction d'un dojo.

CONTACT PRESSE

suivez-nous sur :
departement41



Flavien Cuperlier – Attaché de presse
Conseil départemental de Loir-et-Cher
flavien.cuperlier@departement41.fr - 02 54 58 54 60